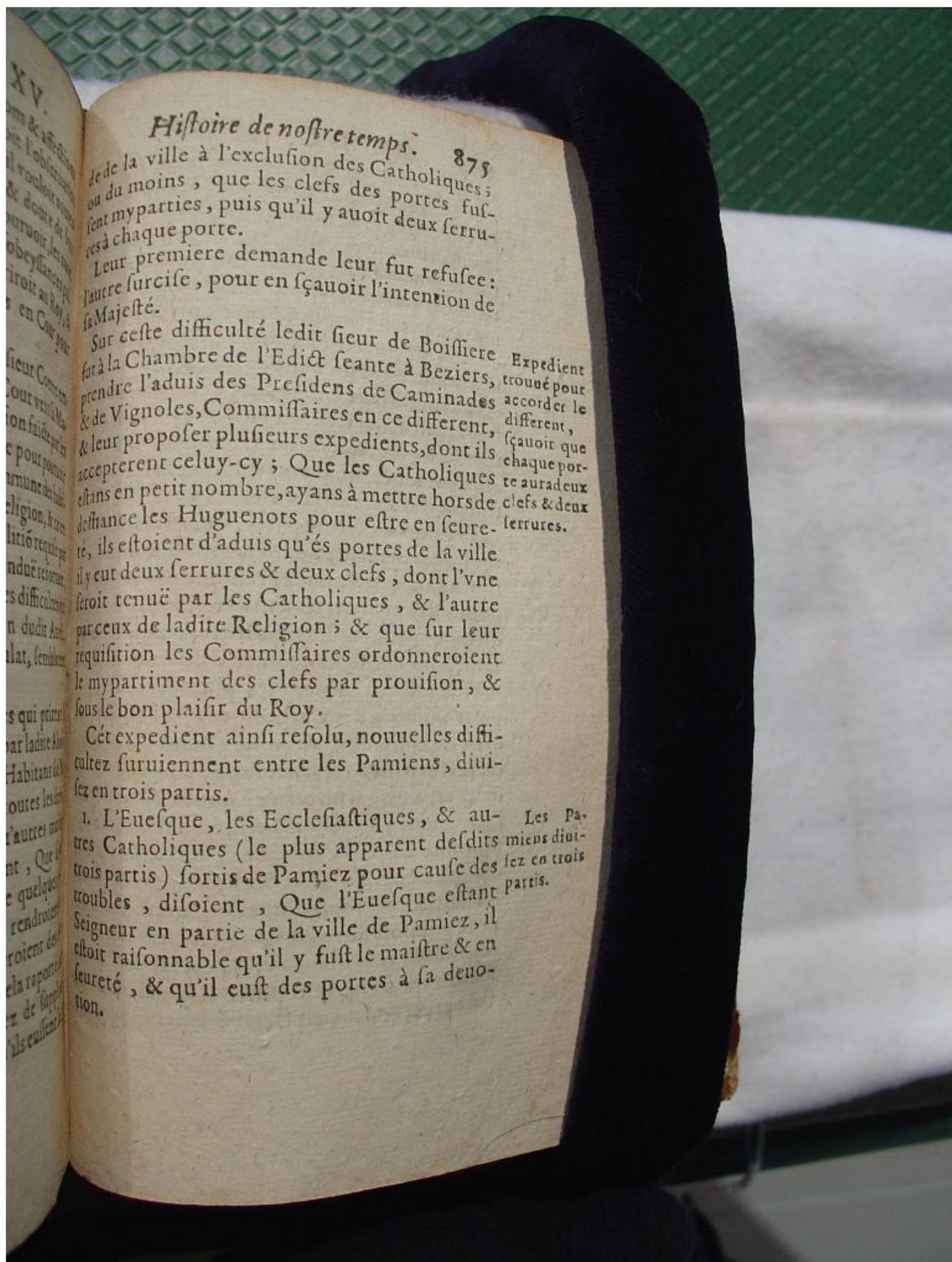


1624\_875.jpg



*Histoire de nostre temps.* 875

de de la ville à l'exclusion des Catholiques ;  
ou du moins , que les clefs des portes fus-  
sent myparties , puis qu'il y auoit deux ferru-  
res à chaque porte.

Leur premiere demande leur fut refusee :  
l'autre surcise , pour en sçauoir l'intention de  
sa Majesté.

Sur ceste difficulté ledit sieur de Boissiere  
fut à la Chambre de l'Edict seante à Beziers ,  
prendre l'aduis des Presidens de Caminades  
& de Vignoles, Commissaires en ce different,  
& leur proposer plusieurs expedients, dont ils  
accepterent celuy-cy ; Que les Catholiques  
estans en petit nombre, ayans à mettre hors de  
doffiance les Huguenots pour estre en seure-  
té, ils estoient d'aduis qu'és portes de la ville  
il y eut deux serrures & deux clefs , dont l'vne  
seroit tenuë par les Catholiques , & l'autre  
par ceux de ladite Religion ; & que sur leur  
requisition les Commissaires ordonneroient  
le mypartiment des clefs par prouision , &  
sous le bon plaisir du Roy.

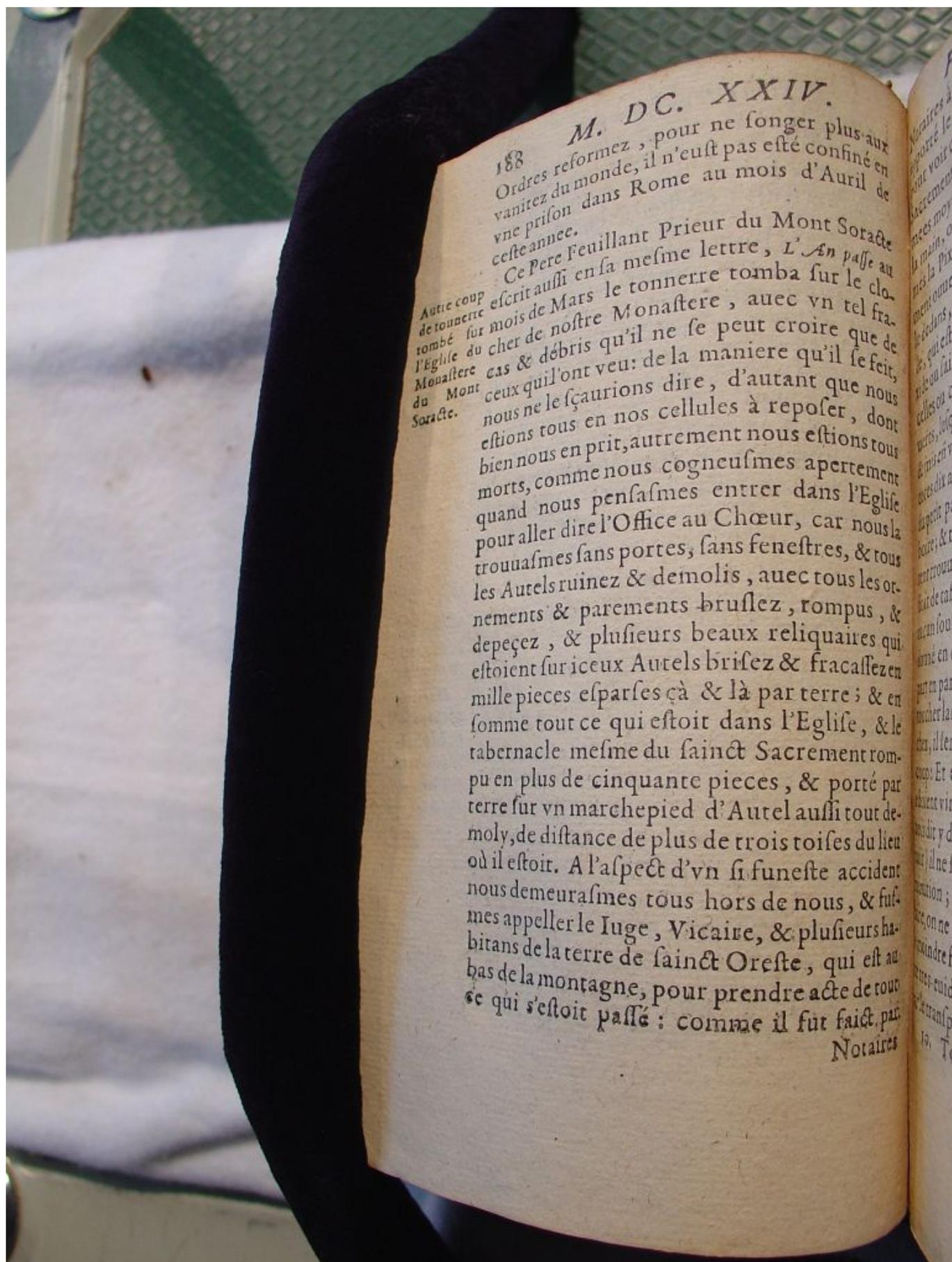
Cét expedient ainsi resolu, nouvelles diffi-  
cultez suruiennent entre les Pamiens, diui-  
sez en trois partis.

1. L'Euësque, les Ecclesiastiques, & au-  
tres Catholiques (le plus apparent desdits  
trois partis) sortis de Pamiez pour cause des  
troubles , disoient , Que l'Euësque estant  
Seigneur en partie de la ville de Pamiez , il  
estoit raisonnable qu'il y fust le maistre & en  
seureté , & qu'il eust des portes à sa deu-  
otion.

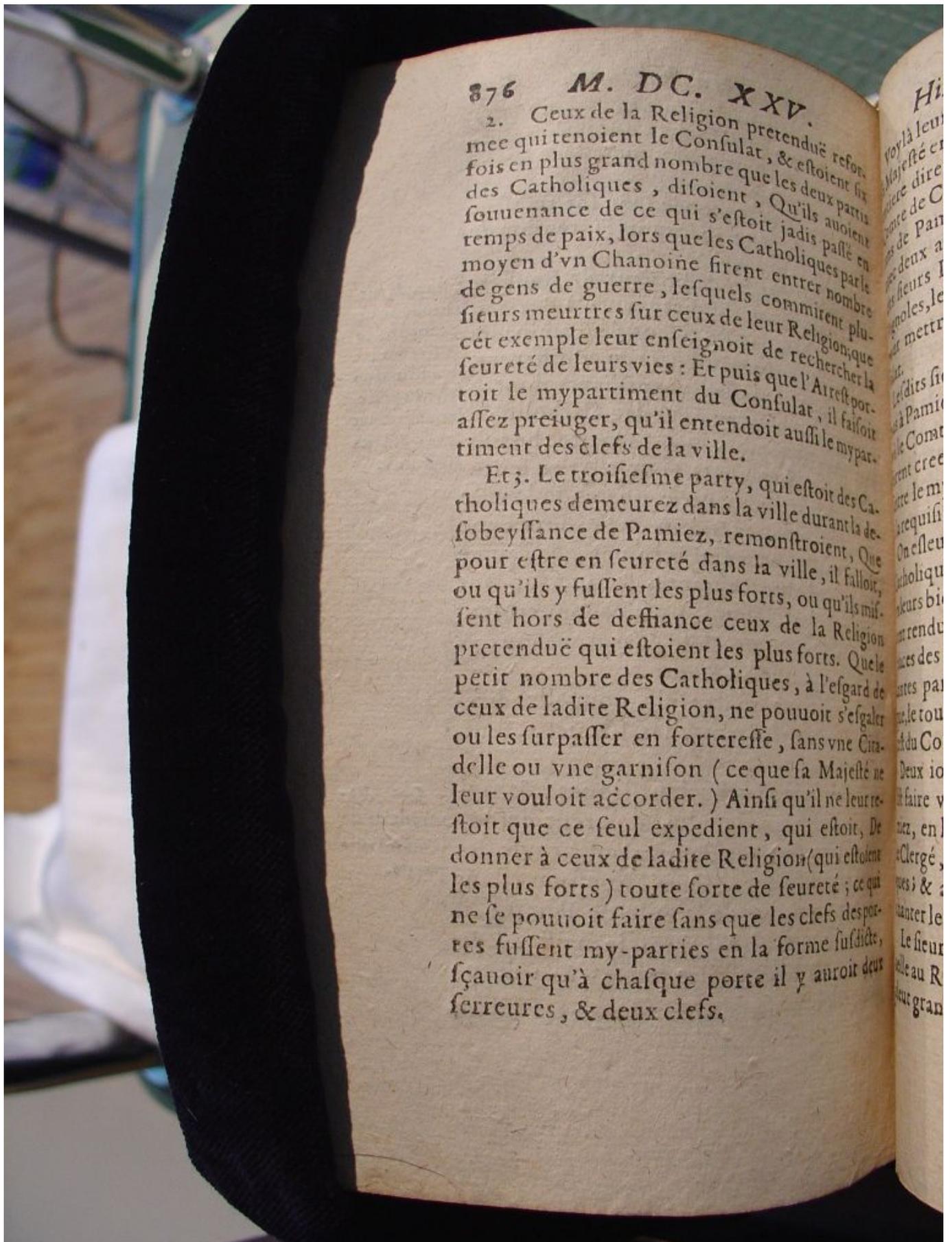
Expedient  
troué pour  
accorder le  
different,  
sçauoir que  
chaque por-  
te auradeux  
clefs & deux  
serrures.

Les Pa-  
miens diui-  
sez en trois  
partis.

1624\_188.jpg



1624\_876.jpg

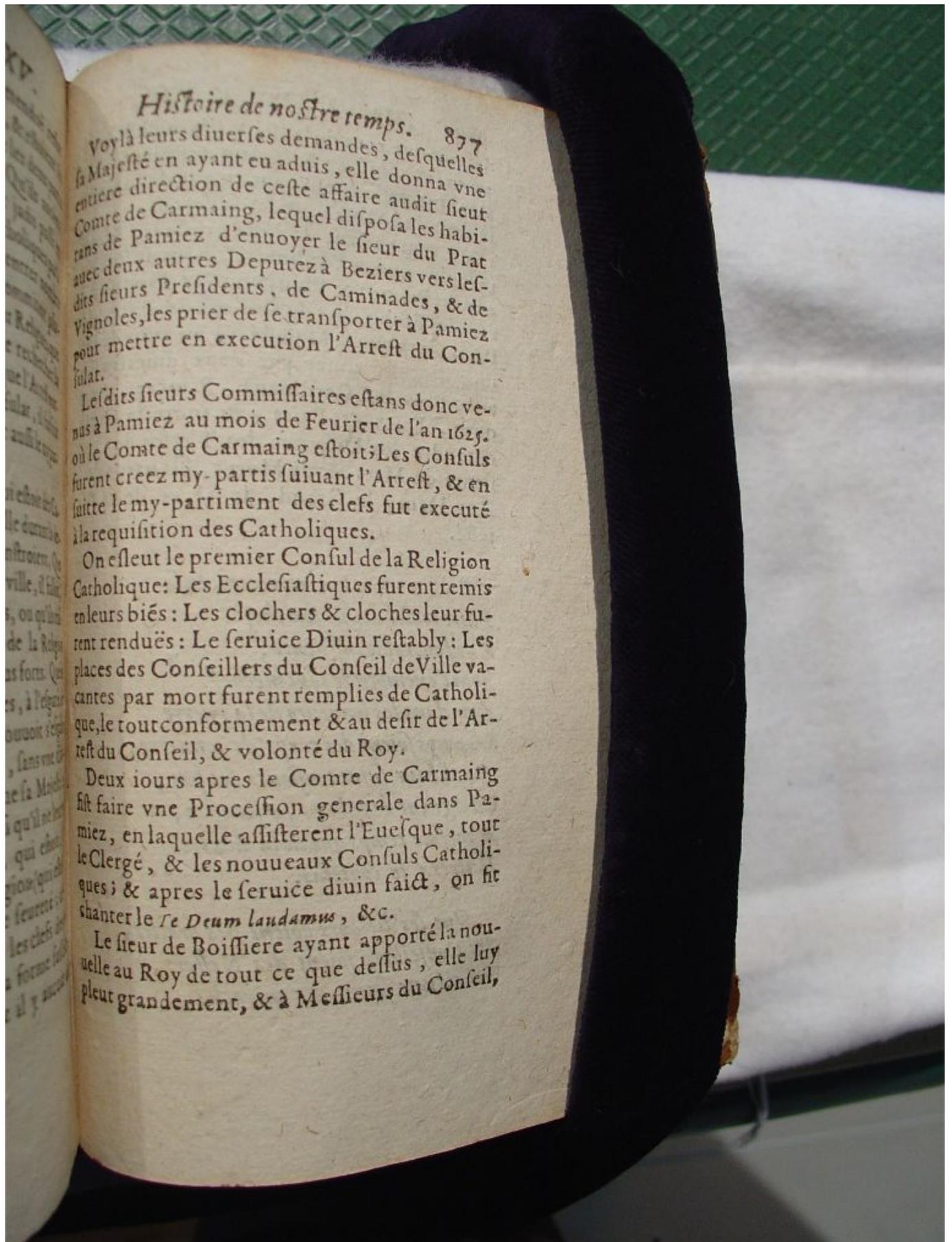


876 M. DC. XXV.

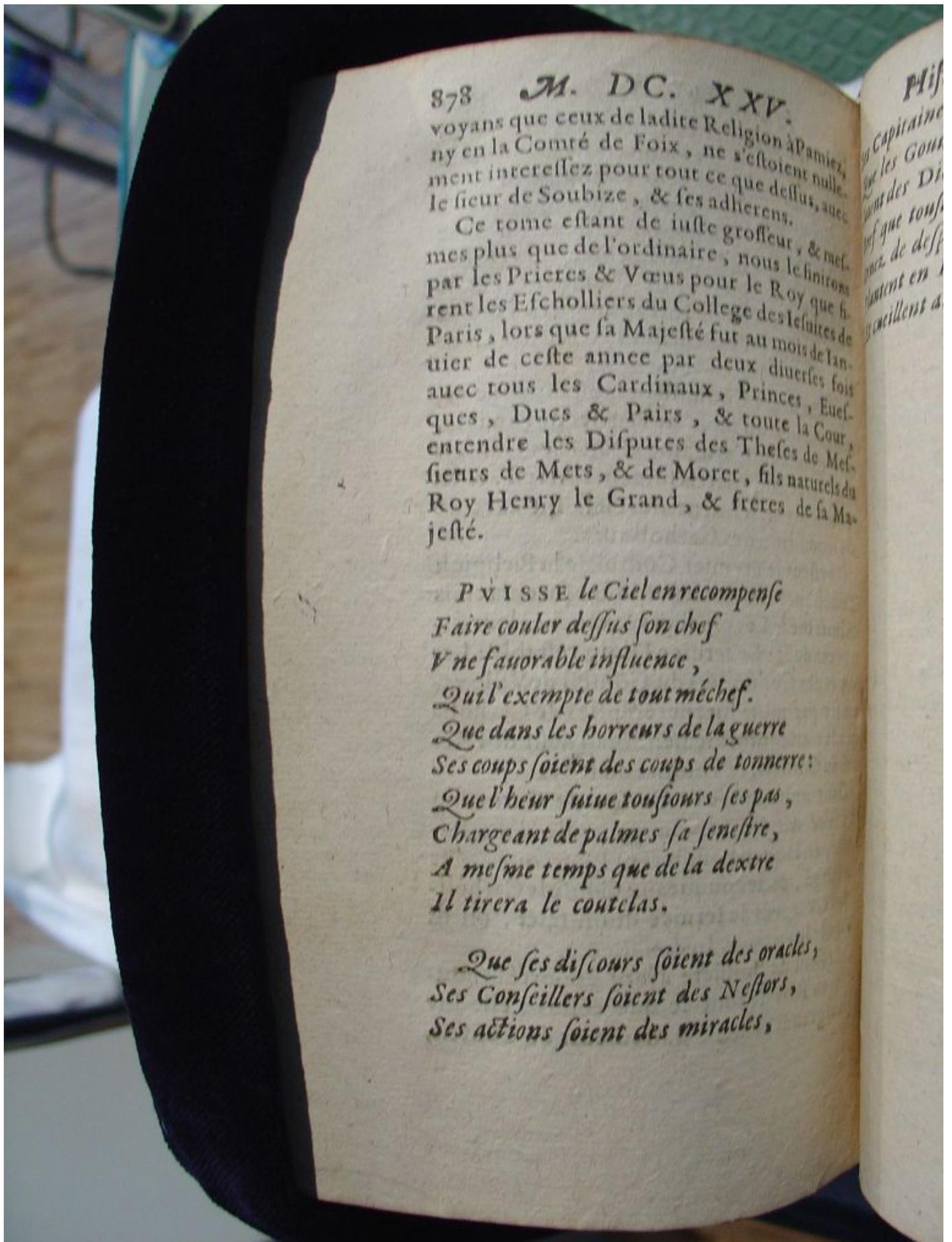
2. Ceux de la Religion pretendue reformee qui tenoient le Consulat, & estoient six fois en plus grand nombre que les deux six des Catholiques, disoient, Qu'ils auoient souuenance de ce qui s'estoit jadis passé en temps de paix, lors que les Catholiques par le moyen d'un Chanoine firent entrer nombre de gens de guerre, lesquels commirent plusieurs meurtres sur ceux de leur Religion; que cet exemple leur enseignoit de rechercher la seureté de leurs vies: Et puis que l'Arrest portoit le mypartiment du Consulat, il faisoit assez preiuger, qu'il entendoit aussi le mypartiment des clefs de la ville.

Et 3. Le troisieme party, qui estoit des Catholiques demeurez dans la ville durant la desobeyssance de Pamiez, remonstroient, Que pour estre en seureté dans la ville, il falloit, ou qu'ils y fussent les plus forts, ou qu'ils missent hors de desfiance ceux de la Religion pretendue qui estoient les plus forts. Que le petit nombre des Catholiques, à l'esgard de ceux de ladite Religion, ne pouuoit s'esgaler ou les surpasser en forteresse, sans vne Citadelle ou vne garnison (ce que sa Majesté ne leur vouloit accorder.) Ainsi qu'il ne leur restoit que ce seul expedient, qui estoit, De donner à ceux de ladite Religion (qui estoient les plus forts) toute sorte de seureté; ce qui ne se pouuoit faire sans que les clefs des portes fussent my-parties en la forme susdite, sçauoir qu'à chasque porte il y auroit deux serreures, & deux clefs.

1624\_877.jpg



1624\_878.jpg



878 M. DC. XXV.  
voyans que ceux de ladite Religion à Pamiez,  
ny en la Comté de Foix, ne s'estoient nulle-  
ment interressez pour tout ce que dessus, avec  
le sieur de Soubize, & ses adherens.

Ce tome estant de iuste grosseur, & mes-  
mes plus que de l'ordinaire, & mes-  
par les Prieres & Vœus pour le Roy que fi-  
rent les Escholliers du College des Iesuites de  
Paris, lors que sa Majesté fut au mois de Jan-  
uier de ceste année par deux diuerses fois  
avec tous les Cardinaux, Princes, Euef-  
ques, Ducs & Pairs, & toute la Cour,  
entendre les Disputes des Theses de Mes-  
sieurs de Mets, & de Moret, fils naturels du  
Roy Henry le Grand, & freres de sa Ma-  
jesté.

*P V I S S E le Ciel en recompense  
Faire couler dessus son chef  
Vne fauorable influence,  
Qu'il exempte de tout méchef.  
Que dans les horreurs de la guerre  
Ses coups soient des coups de tonnerre:  
Que l'heur suive tousiours ses pas,  
Chargeant de palmes sa fenestre,  
A mesme temps que de la dextre  
Il tirera le coutelas.*

*Que ses discours soient des oracles,  
Ses Conseillers soient des Nestors,  
Ses actions soient des miracles,*

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**